

LE TRAIT D'UNION DES PARENTS

Collège et Lycée Hélène Boucher – 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – Tél : 01.55.25.65.00



AVRIL 2007

Bulletin N° 125

LE TRAIT D'UNION DES PARENTS PEEP

Adresse : 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – Président : Philippe SABOT
Impression : BBI – ZI des Chanoux – 22, rocade Nicéphore Niepce – 93300 Neuilly sur Mame – Tel : 01.41.54.18.20

Sommaire

SOMMAIRE	2
AGENDA DU TROISIEME TRIMESTRE.....	2
EDITORIAL.....	3
COMMISSIONS DE FIN D'ANNEE	4
CONTACTER LES PARENTS D'ELEVES DELEGUES DE NIVEAUX PEEP	4
LE FOYER SOCIO-EDUCATIF	4
ORIENTATION – REDOUBLEMENT _ PROCEDURE D'APPEL	6
SEJOURS LINGUISTIQUES	7
RAVEL.....	8
ECHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
NOUVELLES DE L'ETABLISSEMENT	10
FORUM DES LECTEURS	13
CALENDRIER DES EXAMENS – SESSION 2007	14

Agenda du troisième trimestre

EXAMENS BLANCS :

Voir le calendrier sur le site officiel de l'établissement <http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr/>
Consultez régulièrement le site Internet afin de connaître les évolutions en cours.

VACANCES DE PRINTEMPS :

Du samedi 07 avril 2007 au lundi 23 avril 2007 au matin.

REUNIONS MENSUELLES DE LA PEEP :

Lundi 14 mai 2007 à 18h30 (salle 13)

Samedi 16 juin 2007 à 9h30 (salle 13)

CONSEILS DE CLASSE DU TROISIEME TRIMESTRE ¹ :

- Du mardi 29 mai au vendredi 08 juin 2007 pour les classes de Troisième, Seconde, Première et Terminale
- Du jeudi 14 juin au mardi 19 juin 2007 pour les classes de Sixième, Cinquième et Quatrième,

SALON DU BAC :

Les samedi 07 et dimanche 08 juillet 2007 – PARIS – Espace Champerret – Hall A : Ce salon s'adresse aux lycéens n'ayant pas le bac et souhaitant poursuivre des études supérieures, mais aussi aux étudiants désirant se réorienter et trouver une école pour la rentrée de septembre 2007.

VACANCES D'ETE :

Du mercredi 04 juillet 2007 après les cours au lundi 04 septembre 2007.

REUNION DE PRE RENTREE DES ADHERENTS PEEP :

Samedi 1^{er} septembre 2007 à 9h30

¹ Dates indicatives sous réserve de compatibilité avec le calendrier académique des procédures d'orientation.

On pourrait faire remarquer que chacun est libre d'exprimer son opinion par la voie des journaux. La liberté de la presse est proclamée à grand fracas dans tous les pays démocratiques, comme un des plus beaux fleurons de leur couronne. C'est encore une bonne plaisanterie. Les journaux sont la propriété d'une catégorie d'individu qui leur impose une ligne de conduite et ne leur permet pas de s'en écarter. Certains sont inféodés à un parti politique et n'insèrent que des articles conformes à la doctrine de ce parti. De plus en France, tous les quotidiens français sont subventionnés avec l'argent des contribuables, par les gouvernements, qui s'en servent pour façonner l'opinion publique. La liberté de la presse est un vain mot, qui ne saurait plus tromper personne.

Néanmoins, on en parle cependant comme si elle existait vraiment. L'homme aime à se faire des illusions, même quand il sait ce que valent ces illusions. La liberté de la presse n'existe pas. Ce qui existe, c'est la liberté de fonder des journaux. Distinction d'importance. Il ne reste donc plus au citoyen indépendant, s'il veut se faire entendre, qu'à créer un journal à lui. Mais cette liberté est dérisoire à une époque où la fondation d'un journal ou d'une revue exige des capitaux très importants, et quand on sait qu'un journal ou une revue ne peut vivre qu'avec l'aide d'une publicité commerciale. Il suffit que cette publicité lui échappe, et c'est un jeu d'enfant, pour que le journal soit frappé de mort. Lorsque ce journal ou cette revue n'a plus les moyens de payer, elle disparaît. C'est le cas de notre revue qui fait toujours l'objet de la censure du Rectorat.

Comment peut-on faire entendre la voix des parents d'élèves à travers une revue avec la censure permanente de l'éducation nationale forte de ses milliers de fonctionnaires plus soucieux de défendre leurs propres intérêts que ceux des élèves et de leurs parents.

D'après le dernier courrier du Rectorat, il semblerait que ce dernier ne soit plus opposé à ce que la publicité soit présente dans notre revue dès lors qu'elle peut être regardée « *comme répondant à un intérêt public ou comme le complément ou le prolongement de l'activité de service public, qui est aussi l'information des fonctionnaires et des administrés* ». Il continue cependant d'interdire la diffusion de notre revue en censurant certaines publicités de façon autoritaire et sans concertation préalable.

Je conclurai cet éditorial en citant les propos d'Henry Amouroux (le 10 décembre 1995 sur France-Inter) qui a affirmé que la dictature, c'est la censure de l'information ; et la démocratie, c'est la liberté totale de l'information. Et il y a encore des idiots pour croire encore à la démocratie!

Philippe SABOT
Président de la PEEP Hélène Boucher

Retrouvez l'info PEEP en direct sur notre site Internet

<http://peep.hautetfort.com>

Commissions de fin d'année

Au mois de juin vont se tenir un certain nombre de commissions :

- Affectation en Seconde (en Première et en Terminale pour certains cas particuliers),
- Appel en fin de Sixième, Quatrième, Troisième et Seconde.

Dans toutes ces instances, des parents PEEP sont présents, avec voix délibérative. Leur rôle est aussi de conseiller et d'aider, avant la commission, les familles qui désirent faire appel. Pour que ces instances puissent

fonctionner, il faut des candidats, qui à ce titre, ont droit à des congés exceptionnels.

Merci de proposer vos services, dès que possible, afin que nous puissions aider de notre mieux toutes les familles qui décideront de faire appel.

Si vous vous posez des questions sur le rôle du parent présent à ces commissions, sur le travail à fournir, la disponibilité requise, etc... N'hésitez pas à contacter les responsables du collège ou du lycée.

Contactez les parents d'élèves délégués de niveaux PEEP

Responsable lycée	M. Philippe SABOT	☎ 0.870.28.39.68
Déléguée du niveau Terminale	Mme Annick AMMAR	☎ 01.40.31.82.88
Déléguée du niveau Première	Mme Hélène ABDOUL CARIME	☎ 01.42.03.52.60
Déléguée du niveau Seconde	M. André CHAUD	☎ 01.43.73.77.98
Responsable collège	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34
Délégué du niveau Troisième	Mme Florence MERX	☎ 06.08.36.48.84
Déléguée du niveau Quatrième	Mme Chantal DUVAUX	☎ 01.43.48.48.50
Déléguée du niveau Cinquième	Mme Marie Pierre LACROIX BOUDAD	☎ 01.40.09.08.11
Déléguée du niveau Sixième	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34

Le foyer socio-éducatif

A l'heure où nous mettons sous presse cette revue, le calendrier de présentation des créations de l'année scolaire par le FSE n'est pas encore fixé.

Pour les activités des ateliers théâtre les représentations auront lieu dans la première

quinzaine de juin. Dans l'enceinte de la cité scolaire les représentations sont gratuites.

L'atelier Photo – Vidéo devrait réaliser une exposition photos et des séances de projection dans la salle Louise Fontaine.

Renseignements complémentaires auprès de Mme ROBLIN – Tel : 01.55.25.65.17

PUBLICITE

MC DONALD'S

CENSUREE

Orientation – Redoublement _ Procédure d'appel

Il n'est pas trop tard pour y penser. Les procédures d'orientation commencent ; Il est donc conseillé aux parents et aux élèves de prendre contact dès que possible avec le Professeur principal et le conseiller d'orientation.

Calendrier d'orientation pour les élèves de troisième :

Mars – Avril, la famille émet des vœux provisoires qui sont examinés par le conseil de classe du second trimestre.

Mai, la famille fait part de ses vœux définitifs.

Juin, le conseil de classe du troisième trimestre donne sa décision. En cas de désaccord, le Chef d'Etablissement propose un entretien. Si le désaccord persiste, la famille a la possibilité de faire appel.

Juillet, les élèves reçoivent leur affectation dans un établissement.

Calendrier d'orientation pour les élèves de seconde :

Avril - Mai, l'élève se détermine pour l'une ou l'autre des séries proposées. A Hélène Boucher, il y a le choix entre les sections L (Littéraire), ES (Economique et Social) et S (Scientifique). Pour les sections Technologiques, renseignez-vous auprès des Conseillers (ères) d'Orientation.

Juin, le conseil de classe du troisième trimestre donne sa décision. Si le conseil de classe propose un autre choix que celui demandé ou s'il propose un redoublement, refusé par la famille, celle-ci peut faire appel.

Orientation (conseils)

Les élèves doivent choisir une orientation à trois périodes de leur scolarité :

- En troisième (bac général ou professionnel)
- En seconde (choix des séries)
- En terminale (choix des études supérieures)

Ce choix n'est pas simple car à 17 ans et a fortiori à 14 ans, on ne connaît pas encore forcément le métier que l'on souhaite exercer. Souvent, on s'oriente alors vers un choix d'études générales. Il est certes, important d'aimer les matières que l'on va « potasser » et d'avoir des compétences dans certains domaines pour réussir. Néanmoins, on ne peut qu'encourager les élèves à réfléchir le plus tôt possible à ce

qu'ils aimeraient faire demain. Il s'agit là de saisir toutes les occasions de rencontrer des professionnels (stages en entreprises, matinée des carrières, salons de l'éducation, amis des parents, etc...), de découvrir des métiers (publications du CIDJ et de l'ONISEP) et de parler de son projet d'orientation avec les spécialistes de l'enseignement (chef d'établissement, professeur principal, CPE, conseiller d'orientation, psychologue).

Nous nous tenons en permanence à la disposition de l'ensemble de nos adhérents, et plus particulièrement lors de notre réunion mensuelle du **lundi 14 mai 2007 à 18h30**.

Redoublement

Deux régimes différents sont en place pour les redoublements.

- Pour les classes de 5^e et 1^e la décision de redoublement revient à la famille.
- Pour les classes de 6^e, 4^e, 3^e et 2^e, la décision de redoublement est prise par le conseil de classe. La redoublement peut être contesté par la famille. Dans ce cas,

une procédure d'appel est entamée sur l'initiative de la famille.

Dans le cas où le redoublement est demandé par la famille, celui-ci n'est pas systématique car les élèves de la classe inférieure sont prioritaires sur les redoublants. La demande de redoublement devra donc être faite le plus tôt possible.

Procédure d'appel

En fin de classe de 6^e, 4^e, 3^e et 2^e, la famille est en droit de contester la décision d'orientation ou de redoublement prise par le conseil de classe. L'avis du conseil de classe est notifié aux parents : si celui-ci ne correspond pas à leur demande, le chef d'établissement doit, dans un premier temps, les recevoir et recueillir leurs observations avant de statuer. Si le désaccord persiste, les parents peuvent faire appel.

Lorsque les parents décident de s'engager dans cette voie, ils doivent pouvoir appuyer leur défense sur des arguments solides, expliquer pourquoi les résultats scolaires

n'ont pas été satisfaisants en donnant un éclairage nouveau (problèmes de santé ou de famille).

Les familles disposent de **trois jours ouvrables** pour faire appel à partir du moment où la décision a été notifiée.

Un représentant des parents d'élèves PEEP siège à la commission d'appels. Il est aussi souhaitable que les parents prennent contact avec ce représentant des parents d'élèves, dont le nom sera mis en ligne sur notre site Internet.

Séjours linguistiques

Depuis de nombreuses années, la PEEP a développé un rôle d'expert et de conseil pour guider les familles dans leurs choix de séjours linguistiques.

Quel que soit l'âge de vos enfants, leur niveau en langues, le type de séjour que vous recherchez, la PEEP vous conseille.

A votre intention, la PEEP a sélectionné quelques prestataires (Cap Monde, La Route des Langues, OISE, VELA) avec lesquels elle travaille depuis de nombreuses années.

Des conseils et des renseignements sur les séjours, ainsi qu'une brochure de ces voyages peuvent vous être fournis en téléphonant au 01.44.15.18.05.

Il est aussi possible de trouver sur le site Internet de la PEEP <http://www.peep.asso.fr> la fiche synthétique de chaque séjour ainsi que le formulaire de pré réservation.

Si vous êtes adhérents, et si vous envoyez votre inscription via la fédération PEEP, vous bénéficierez d'une **remise de 5%**.

Bon séjour à tous !

RAVEL ou Recensement Automatisé des Vœux des Elèves est le système télématique qui permet de prévoir le flux des nouveaux bacheliers franciliens vers les différentes filières post-baccalauréat en enseignement supérieur. Nous rappelons ici les différentes phases :

Première phase : phase d'information et d'orientation. Celle-ci a débuté le 15 janvier.

Deuxième phase : phase de recensement des vœux du 13 mars au 5 avril 2007. Se connecter sur <http://www.ravel-multimedia.fr> Les lycéens formulent leurs vœux pour les différentes filières. Chaque candidat peut émettre 18 vœux au total :

- 3 vœux en filière université,
- 15 vœux en filières sélectives (IUT, STS, CPGE, Ecoles d'architecture, DPECF, FCIL, etc...

Attention ! nous vous rappelons que pour tout choix d'inscription en filière sélective les lycéens doivent simultanément remplir les dossiers de candidature correspondants. Un vœu formulé sur RAVEL sans dossier correspondant sera considéré comme nul. Inversement, tout vœu mentionné sur un dossier et transmis à un établissement, doit faire l'objet d'une saisie sur RAVEL.

Pour les candidats aux CPGE, les candidatures étant enregistrées sur le serveur dédié aux CPGE, il n'est plus nécessaire de les détailler sur le site RAVEL.

Troisième phase : admissions en filières sélectives.

Du 05 juin au 08 juin 2007, première phase d'admission en filières sélectives sur <http://www.ravel-multimedia.fr> ou <http://www.admission-postbac.org>.

Du 12 juin au 15 juin 2007, deuxième phase d'admission en filières sélectives. Cette phase ne concerne que les élèves qui ont formulé des vœux en filières sélectives (IUT, STS, CPGE, DPECF, Écoles d'architecture et Paris Dauphine) et qui ont obtenu au moins 1 proposition d'admission.

Lors d'une validation en filière sélective, tous les autres choix, y compris universitaires, sont automatiquement annulés.

Nous conseillons aux élèves acceptés en CPGE de procéder à une inscription cumulative en Université au mois de septembre car une réorientation ou un abandon en cours d'année sont toujours possibles.

Pour qu'un étudiant puisse obtenir la validation d'une première année de Licence 1^e année (L1) et entre directement en seconde année après une première année de classe préparatoire, il faut que cet étudiant ait été admis en seconde année de classe préparatoire.

Quatrième phase : connaître le nom de l'université qui accepte le candidat.

A partir du 29 juin 2007 sur <http://www.ravel-info.fr> vous pourrez prendre connaissance de l'université où la candidature aura été transmise.

Dernière phase : l'inscription administrative au cours du mois de juillet, après les épreuves du baccalauréat.

Si l'élève a obtenu le baccalauréat, il reçoit le relevé de notes du bac, le relevé de décision et la convocation d'une université (certaines n'envoient pas de courrier, il est nécessaire de se connecter). Avec son relevé de décision, l'élève doit aller s'inscrire à l'université ou dans l'établissement de filière sélective retenue.

PUBLICITE

IPE SUP

CENSUREE

Echos du Conseil d'Administration

Le troisième Conseil d'administration du collège et du lycée Hélène Boucher s'est déroulé le mardi 13 février 2007.

Deux points figuraient à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration : des projets de sorties et voyages scolaires, un avis sur la demande du CVL de modification de la sonnerie inter cours.

Sur le premier point, l'ensemble des projets : musée d'Orsay, musée du Louvre, thermes de Cluny, crypte archéologique du parvis de Notre Dame, découverte de Rome, a été

adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Sur le second point, après une longue discussion portant notamment sur l'opportunité de cette modification, le choix de l'enregistrement, le rôle des lycéens et des collégiens dans ce choix, le rôle du chef d'établissement dans ce choix, la périodicité de son changement, le Conseil d'administration a décidé de mettre ce point au vote du prochain CA du 6 mars 2007.

Le quatrième Conseil d'administration du collège et du lycée Hélène Boucher s'est déroulé le mardi 06 mars 2007.

L'examen de la DHG a donné lieu à une déclaration de contestation de la part des professeurs appartenant au SNES-FSU portant sur la modification des décrets de 1950 relatifs aux obligations de service des professeurs et la suppression de l'heure de première chaire ainsi que sur la mise en place de la bivalence.

Les professeurs ont informé le conseil d'administration qu'ils n'assureront plus à l'avenir toute charge de travail non statutaire et qu'en conséquence, ils n'organiseront pas le bac blanc.

Les représentants de la FCPE ont déposé une motion sur l'insuffisance de la DHG qui justifiera leur vote négatif.

Le Proviseur a rappelé que la dotation 2007 est la reconduction des crédits d'heures attribués l'année dernière et que le vote au conseil ne porte que sur la répartition des heures entre les matières, effectuée par la direction dans le cadre de la DHG.

D'une manière générale tous les représentants ont voté contre le principe imposé par l'administration du Rectorat d'une diminution de la DHG. En revanche, une partition des votes a eu lieu sur la répartition des moyens par discipline proposé par le Proviseur.

Enfin, une majorité POUR s'est dégagée pour qu'une phrase musicale remplace les sonneries habituelles à titre expérimental dans un premier temps.

Nouvelles de l'établissement

Concert du lycée : Ce fut une belle soirée que nous ont offerte, les jeunes musiciens d'Hélène Boucher le 15 février 2007.

Presque trois heures de concert, alternant solo de piano, orchestre, ensemble instrumental, chorales, solistes, ensemble de jazz.

Des musiques de film bien connues ont été choisies telles que : l'été de Kikujiro, il était une

fois la révolution, Jurassic Park, Star Wars, Bagdad Café, Rush, l'affaire Thomas Crown, le seigneur des anneaux, les temps modernes, limelight, les enfants du Pirée, Champs Elysées, vivre pour vivre, les portes de la nuit, un homme et une femme, le roi lion, le magicien d'Oz, Mary Poppins, New York - New York, le roi du jazz, la panthère rose, les Aristochats, le milliardaire

PUBLICITE

DOMECOURS

CENSUREE

Et pour nous surprendre une projection sur un air de « i want to be loved by you, chanté par une des solistes, à la façon de Marilyn Monroe.

Mille merci à tous les participants qui ont fait connaissance pour certain avec le trac, le vrai, celui des artistes et à Madame Bezie qui a fait un travail d'arrangement et de réécriture des partitions de manière à permettre à chaque musicien de jouer de son instrument.

A bientôt, car nous espérons tous assister de nouveau à cette féerie de notes !!!

Carnaval - Mardi Gras : Afin d'éviter les débordements de l'an dernier M. MINNE avait préalablement interdit toutes pratiques violentes et tous déguisements. Malgré cela, certains élèves provenant d'autres établissements ont été à l'origine des jets d'œufs et farine, qui ont été constatés devant l'établissement. Pour ce qui concerne l'interdiction des déguisements, la PEEP regrette que cette coutume très pacifique ait été interdite car elle était très appréciée des élèves du lycée et de certains professeurs.

La PEEP rappelle que le règlement intérieur ne précise aucune interdiction vestimentaire mais uniquement le respect des principes de laïcité conformément aux dispositions de l'article L 141-5-1 du code de l'éducation sur le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. La PEEP aurait souhaité que cette décision de l'administration soit préalablement abordée en commission permanente.

Conseil de discipline au collège : ce dernier s'est de nouveau réuni le 05 mars 2007 pour statuer sur le sort d'un élève de 3^e qui avait eu une altercation avec une jeune professeur de sport. L'élève s'est excusé mais a contesté partiellement certains des faits qui lui étaient reprochés. L'élève est en situation sociale et scolaire difficile. Il été exclus de l'établissement à l'unanimité des présents.

Le précédent conseil de discipline avait eu lieu le 20 novembre 2006 et l'exclusion de d'un élève de 4^e5 avait également été prononcée.

Conseil de discipline au lycée : ce dernier s'est réuni le 05 mars 2007 afin de délibérer sur un élève de 1^e S qui avait taggué des insultes vis-à-vis de son professeur d'anglais. L'élève a été exclu avec sursis.

Aucun conseil de discipline n'avait eu lieu à Hélène Boucher depuis au moins une dizaine d'année.

Changement de sectorisation sur le quartier pour le collège Hélène Boucher :

A nouveau, la sectorisation des collèges du quartier a été modifiée. "L'objectif est de rééquilibrer les effectifs entre les établissements et garantir de bonnes conditions d'accueil". Au collège Hélène Boucher, cette modification s'accompagnera à la rentrée de septembre 2007 d'une diminution de la Dotation Horaire Globale (-40 heures par rapport à celle allouée pour la rentrée 2006) et conduira à la suppression d'une classe de 6^{ème}.

La proposition arrêtée en novembre 2006 à la réunion réunissant les principaux des collèges du 20^e, des délégués de Parents d'élèves, la Mairie de Paris et l'inspection d'académie et s'appuyant sur les effectifs prévisionnels des collèges, présente des changements importants que le quartier n'avait pas connu depuis quelques années :

- les enfants concernés par ces modifications demeurent principalement dans le rectangle délimité par les numéros impairs de la rue de la Plaine, la rue de Buzenval, les numéros pairs de la rue d'Avron et la rue des Pyrénées, seront scolarisés au collège Lucie Faure. Cet établissement est réparti sur 2 sites (6^e et 3^e rue des Pyrénées, 5^e et 4^e

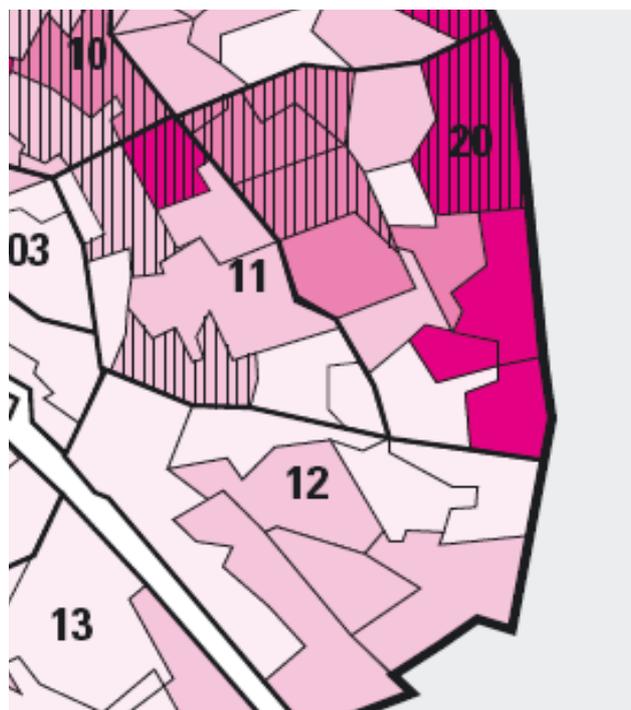
quartier Paganini). Ces enfants sont pour la majorité scolarisés en CM2 à l'école Plaine.

- les enfants demeurant rue Planchat seront à nouveau scolarisés au collège Hélène Boucher, cette rue avait été affectée au collège H. Matisse il y 2 ans...

- pour la 1^{ère} fois, des enfants scolarisés Place de la Nation dans le 12^{ème} seront affectés au collège Hélène Boucher.

Cette modification sera entérinée lors du vote de la délibération et s'appliquera dès la rentrée de septembre. Pour connaître la répartition finale, connectez vous régulièrement sur le site de l'académie http://www.ac-paris.fr/article.php3?id_article=29&var_recherche=sectorisation .

Bureau de la Prévision scolaire à la DASCO



88^e CONGRES NATIONAL de la PEEP **Les 17, 18 et 19 mai 2007** **À AIX LES BAINS**

Thème: " l'éducation à l'environnement et au développement durable"

Forum des lecteurs

Parent d'élève : Parents d'une élève en Terminale S au Lycée Hélène Boucher, il nous semble que l'organisation du bac blanc soit de plus en plus compromise, ce qui serait fort préjudiciable pour l'ensemble des élèves. Avez-vous des informations à ce sujet ? Une action est-elle actuellement en cours pour trouver une solution ne pénalisant pas les élèves tout en tenant compte des revendications des enseignants ?

PEEP : En effet, nous déplorons que les épreuves du bac blanc ne soient pas toutes organisées, comme les années précédentes. Certains professeurs, sous couvert d'une modification du Décret de 1950 sur leur

emploi du temps prennent à nouveau les enfants en otage pour exiger auprès du Ministère des rémunérations supplémentaires pour l'organisation d'épreuves qu'ils considèrent ne pas faire partie de leurs attributions. La PEEP ne peut que déplorer ce bras de fer entre certains syndicats de professeurs et le Gouvernement. Néanmoins, la PEEP a proposé d'assurer la surveillance des épreuves écrites par les parents, en particulier le samedi matin. Une solution doit néanmoins être trouvée pour rédaction et la correction des sujets des différentes épreuves.

Forum des lecteurs :

Ecrivez-nous ! PEEP Hélène Boucher - 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – par courrier classique ou par courrier électronique à l'adresse suivante : peephb@laposte.net

Téléphonez-nous ! au 0.950.28.39.68. (M. Philippe SABOT).

Nous publierons vos textes, remarques ou interrogations.

La PEEP rappelle que cette rubrique est la votre. Les questions qui revêtent un intérêt pour l'ensemble des parents seront retranscrites dans cette rubrique avec nos commentaires mais dans l'anonymat le plus complet.

PUBLICITE

SYLVAN

CENSUREE

Calendrier des examens – session 2007

BREVET DES COLLEGES (TOUTES ACADEMIES DE METROPOLE)

DATES	
Lundi 25 juin	Français 1 ^e partie de 8 h 30 à 10 h (questions réécriture - dictée) Français 2 ^e partie de 10 h 15 à 11 h 45 (rédaction) Histoire – Géographie – Education Civique de 14 h à 16 h
Mardi 26 juin	Mathématiques de 8 h 30 à 10 h 30

BACCALAUREAT GENERAL (TOUTES ACADEMIES DE METROPOLE)

Épreuves écrites :

Les épreuves écrites du premier groupe sont fixées aux dates et horaires suivants :

DATES	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
Lundi 11 juin	Philosophie 8 h - 12 h Enseignement scientifique épreuve anticipée 14 h - 15 h 30 Mathématiques - informatique épreuve anticipée 16 h 30 - 18 h	Philosophie 8 h - 12 h Enseignement scientifique épreuve anticipée 14 h - 15 h 30	Philosophie 8 h - 12 h
Mardi 12 juin	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
Mercredi 13 juin	Histoire - géographie 8 h - 12 h Arts (épreuve écrite) : 14 h - 17 h 30: Grec ancien 14 h - 17 h Mathématiques épreuve facultative 14 h - 17 h	Histoire - géographie 8 h - 12 h	Histoire - géographie 8 h - 12 h Physique - chimie 14 h - 17 h 30
Jeudi 14 juin	Latin 8 h - 11 h LV1 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 11 h LV1 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h LV1 14 h - 17 h
Vendredi 15 juin	Littérature 9 h - 11 h LV2 étrangère 14 h - 17 h LV2 régionale 14 h - 17 h	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité)	Sciences de la vie et de la Terre ou biologie - écologie 8 h - 11 h 30 ou sciences de l'ingénieur 8 h - 12 h LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h

Extrait du Bulletin Officiel n° 46 du 14 décembre 2006.

Épreuves orales :

Les épreuves orales des premier et second groupes et le calendrier des épreuves pratiques et orales sur dossier sont fixés par les recteurs. Les épreuves orales du second groupe se dérouleront dans l'ensemble des académies jusqu'au **lundi 09 juillet 2007 inclus**.

PUBLICITE

CIC

CENSUREE

PUBLICITE

Math Assistance

CENSUREE